



TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS



UNE JUSTICE SECLAIRE

Créées en 1563, par un édit de Charles IX, à la demande du Chancelier Michel de L'Hospital, les « Juridictions consulaires », devenues plus tard les tribunaux de commerce, sont l'une des rares institutions à avoir traversé tous les régimes et survécu à la Révolution.

Cette justice économique a su s'adapter constamment et cette faculté lui a permis d'être la justice moderne que nous apprécions aujourd'hui.

UNE JUSTICE DYNAMIQUE DANS UN CADRE HISTORIQUE

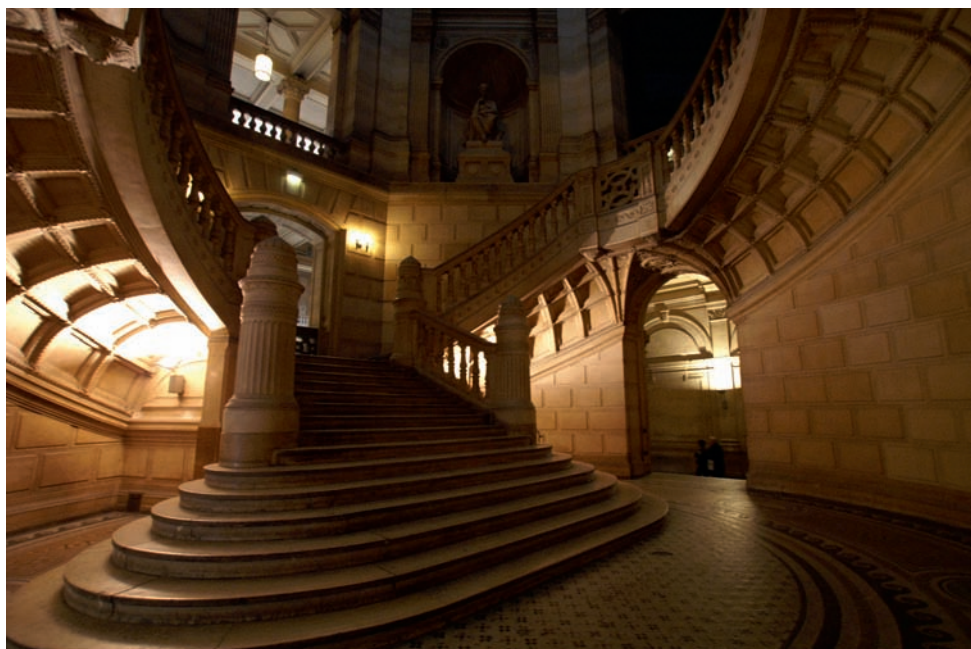
Edifié par l'architecte Bailly en 1865, à la demande de Napoléon III, ce palais renferme des trésors que vous allez découvrir...

Entrons par le quai de la Corse et suivons le guide. Pénétrons dans le vestibule où sont placées trois plaques : deux au fond, rappelant la cérémonie d'inauguration du Tribunal en 1866 et l'autre, à droite, commémorant la visite du Président Nicolas Sarkozy, en 2007, à l'occasion de la célébration du bicentenaire du code de commerce.

Alors que nous montons quelques marches, deux lions presque vivants s'imposent de chaque côté. Images de la puissance mais aussi de la maîtrise, ils ont été sculptés par Pierre-Louis Rouillard, grand sculpteur animalier de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

Au pied de l'escalier monumental à double révolution de style renaissance, vous contemplerez l'architecture symbolique du palais où se trouvent à mi-étage quatre statues placées dans des niches, illustrant le commerce maritime, le commerce terrestre, l'art mécanique et l'art industriel. Cet escalier est souvent cité comme une des plus belles réalisations architecturales d'intérieur du Second Empire.

En levant la tête, vous apercevrez la coupole couvrant cette partie du palais où, à sa base, sont disposés huit groupes de deux cariatides qui supportent la corniche. A ce niveau, vous apercevrez des peintures représentant : la ville de Paris, les arts, la ville de Marseille, la moisson, la ville de Lyon, l'industrie, la ville de Bordeaux et les vendanges.

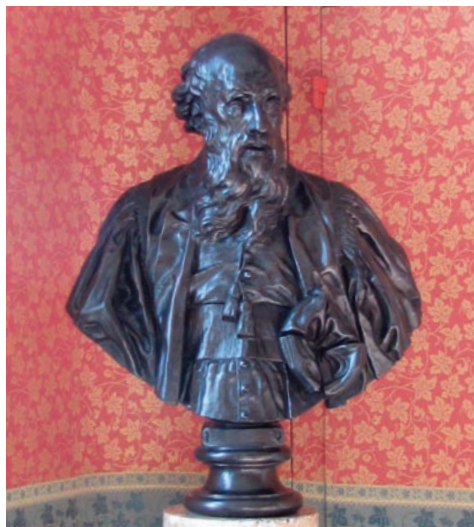


L'escalier monumental

En parvenant au premier étage et en tirant la lourde porte, vous êtes dans **la salle des pas perdus**.

En face de vous, la statue de **Napoléon III**, exécutée par le sculpteur Leonardo Bénatov en 2007, à

sa gauche **Michel de l'Hospital**, qui a posé les fondations de la justice économique et à sa droite, **Jean-Baptiste Colbert**, contrôleur des finances sous Louis XIV, qui a étendu ses prérogatives.



Buste en bronze de Michel de l'Hospital



Buste en bronze de Jean-Baptiste Colbert

En levant les yeux, vous distinguerez au mur quatre dates : 1563, marquant la création des juridictions consulaires à Paris, 1673, datant les ordonnances sur le commerce de Colbert, 1807, la publication du code de commerce et 1865, l'achèvement du palais. Deux vitrines, consacrées au code de commerce et à la construction du palais, vous invitent à en savoir plus. De part et d'autre des ouvertures donnant sur le boulevard du Palais, vous pourrez, à travers dix panneaux, vous documenter sur le fonctionnement actuel du tribunal.

A gauche, une double porte vous invite dans la grande salle d'audience, le cœur du palais.

En arrière de l'estrade où siègent les juges, les bustes en bronze de Michel de l'Hospital et de Jean-Baptiste Colbert, fondateurs de l'institution, s'imposent.

Entre ces deux statues, les noms des présidents de ce tribunal sont gravés dans le marbre ; les plus anciens sont à droite. Prenez place sur un banc et observez le plafond ; toute l'allégorie du Second Empire y est représentée : ce sont des peintures illustrant les arts, la science, l'agriculture, le commerce, la justice et la ville de Paris.

Se faisant face, deux tableaux de **Paul-Louis Delance** de grande dimension se détachent : l'un représentant les Nautes, armateurs et commerçants parisiens, et l'autre Saint-Louis rendant visite à Etienne Boileau, prévôt des marchands et auteur d'un ouvrage sur les corporations.

En quittant cette salle d'audience, vous traverserez l'antichambre où les juges revêtent leur robe d'audience.

Vous vous dirigerez ensuite à gauche et vous arriverez dans **la chambre du conseil**.

C'est dans cette salle que se tiennent les audiences non publiques.

Vous pouvez à nouveau vous asseoir et contempler le plafond qui regorge de symboles telles la loi, la force, la justice et la vérité et, en leur centre, des ornements peints très colorés.



La justice consulaire - tapisserie des Gobelins

Au dessus de la cheminée, **une tapisserie des Gobelins** évoque la justice consulaire avec la balance, la toque du magistrat, le code de commerce et le dôme du tribunal. Sur les murs, une galerie de tableaux illustre les anciens Présidents du tribunal. En ressortant, vous retrouvez l'antichambre et vous vous dirigerez vers **le bureau du vice-président**, juste après la cheminée de marbre, rehaussée d'un élégant miroir. En entrant sur la gauche, vous serez séduit par la statue en marbre évoquant **la Seine**, exécutée par **Denys Puech**, célèbre sculpteur de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Grand prix de Rome, il dirigea la Villa Médicis. Cette statue avait été commandée pour le tribunal en 1896. Une jolie tapisserie des Gobelins illustrant le manuscrit fait face aux fenêtres. Vous sortez du bureau et, traversant à nouveau l'antichambre, à droite vous êtes dans le **couloir de la présidence** où les noms des juges consulaires sont gravés dans le marbre depuis 1564 jusqu'à aujourd'hui. En scrutant ces noms, vous distinguerez certains marchands célèbres, des merciers, des marchands de vin, des orfèvres, la liste est longue...



Allégorie de la Seine par Denys Puech - marbre

Les **Pocquelin**, au XVIIIème siècle se détachent des longues listes, l'orfèvre **Odiot** au XVIIIème siècle également, **Firmin Didot**, le célèbre imprimeur du XIXème siècle et **Charles de Vilmorin**, botaniste et grainetier, son contemporain.

Au fond du premier couloir, vous parvenez dans le bureau du premier magistrat de ce tribunal : **le Président**. Deux bustes en bronze encadrent son bureau, Michel de l'Hospital et Colbert, mémoires de l'institution. A votre droite, **une tapisserie de la manufacture des Gobelins représente la ville de Paris** où vous retrouvez à nouveau les symboles de la ville et les allégories de la justice.

A votre gauche, vous verrez un tableau peint par Charpentier du **Président Pierre Vignon**, Président du Tribunal sous la Révolution et au début du Premier Empire. Membre de la corporation des marchands du vin, il fut élu en 1785 et à plusieurs reprises depuis cette date. Il fut nommé par l'Empereur, membre de la commission chargée de rédiger le code de commerce.

Entre les deux grandes fenêtres, un dessin illustre la **réception du Maréchal de Mac Mahon, Président de la République, en 1874**. La réception se situe dans le grand atrium qui était jadis couvert d'une magnifique verrière.

Une grande vitrine offre à la vue **trois registres précieux des XVIème et XVIIème siècles**, contenant copie des textes de création des juridictions consulaires, procès-verbaux d'assemblées et procès-verbaux d'élections des juges. Des médailles anciennes des juges consulaires y sont également exposées.

En ressortant, vous retrouverez les couloirs de la présidence et vous reprendrez la lecture des longues listes de juges, à la recherche d'autres noms célèbres ou familiers.

Vous avancerez et au bout du long couloir, en prenant à gauche vous serez au premier étage de **l'atrium**. Vous êtes dans un des plus beaux ensembles architecturaux monumentaux de l'époque. Composé de deux étages de colonnes séparées par un balcon de sept travées sur cinq, les chapiteaux des colonnes sont ornés du « N », rappelant l'Empereur Napoléon III.



Dessin illustrant la réception du Maréchal de Mac Mahon

En regardant vers le bas, vous aurez une vue plongeante sur un important buste de Michel de l'Hospital. Classé au rang des monuments historiques, il était installé devant l'Assemblée Nationale qui en a fait don au tribunal en 1990.

Quelques pas plus tard, et en prenant à droite, vous parviendrez dans la deuxième salle d'audience. En vous approchant des fenêtres donnant sur la Seine, vous apprécierez les statues ornant la façade de l'édifice. Œuvres de quatre sculpteurs, elles symbolisent **la loi, la justice, la fermeté et la prudence**.

Sur le mur opposé aux fenêtres, deux tableaux de **Robert-Fleury** illustrent la création de la justice consulaire : celui de gauche représente Michel de l'Hospital écoutant la lecture que donne son secrétaire de l'édit de constitution ; celui de droite illustre la présentation par Colbert à la signature de Louis XIV, de l'ordonnance de 1673.

Derrière l'estrade, une **tapiserie des Gobelins** est fixée au mur, elle célèbre le génie des arts, des sciences et des lettres pendant la Renaissance.

Face à l'estrade, vous verrez le plus ancien document du tribunal, un tableau représentant l'institution des Juges Consulaires. Peint par Claude Vignon vers 1630, il avait été confisqué à la Révolution. Retrouvé en 1917 par le Président Dervillé, il fut racheté grâce à la souscription des juges de ce tribunal.

En sortant de cette salle, vous vous dirigerez vers la droite et parviendrez à nouveau dans la salle des pas perdus et vous descendrez l'escalier que vous apprécierez alors d'un œil initié.

La visite terminée, vous pourrez traverser le quai et admirer à nouveau les quatre statues du premier étage sous un autre angle. Vous distinguerez alors au-dessus d'elles, à la hauteur du fronton en attique les quatre cariatides engainées du sculpteur **Carrier-Belleuse**.

Après cet enchantement, vous comprendrez aussi comment les juges, depuis 1563, rendent la justice et se sont adaptés à leur époque.



L'atrium vu de l'escalier

DES JUGES ELUS PAR LEURS PAIRS

Le tribunal de commerce de Paris comprend 172 juges élus, tous bénévoles. Ils sont issus du monde de l'entreprise, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants. Ils sont élus pour un premier mandat probatoire de deux ans et sont ensuite soumis à réélection tous les quatre ans, à trois reprises. Le mandat du juge est d'une durée totale maximum de 14 ans.

Ayant tous une solide connaissance du monde de l'entreprise, ils suivent tous une formation juridique approfondie, ont en moyenne trente ans d'expérience professionnelle qu'ils mettent au service de l'intérêt général. A l'issue de leur formation, leurs connaissances sont sanctionnées par un examen. Cette formation est dispensée par l'Ecole Nationale de la Magistrature et se poursuit tout au long de leur judicature. Ils prêtent le même serment que les magistrats professionnels et se soumettent ainsi aux mêmes règles déontologiques.

ASSISTES PAR LE GREFFE

Un greffier assiste les juges à l'audience. Il est le garant de la procédure au cours d'une instance. Il consigne l'intégralité du jugement par écrit et veille à son authenticité. Il est présent à toutes les étapes de la procédure. Il est impossible de rendre un jugement en son absence.

Délégué de la puissance publique, le greffier du tribunal de commerce de Paris a également pour mission non seulement de recevoir, de vérifier et d'authentifier les informations sur les sociétés et sur leurs comptes, telles qu'elles sont exigées par le code de commerce mais également d'en assurer la diffusion.

Le greffe tient le registre du commerce et des sociétés à jour, sous le contrôle des juges.

AU SERVICE D'UNE JUSTICE ECONOMIQUE MODERNE

Le tribunal de commerce est une juridiction civile d'exception qui tranche les litiges entre commerçants ou sociétés commerciales ainsi que les litiges relatifs aux actes de commerce. Le recours à ses décisions, prises en première instance, se fait devant la cour d'appel de Paris.

Le tribunal de commerce traite également des difficultés des entreprises : il s'agit d'actions de détection, de procédures préventives, mandat ad hoc et conciliation, ou des procédures collectives, sauvegarde et redressement judiciaire, pouvant aller jusqu'à la liquidation.

Le tribunal de commerce a enfin pour mission de promouvoir les modes amiables de règlement des conflits tels que la conciliation.

Le tribunal de commerce de Paris est le premier de France par le nombre des affaires traitées. Sur les jugements rendus "au fond" en matière contentieuse, seules 15,7% des décisions font l'objet d'un recours avec un taux d'infirmité de 4,3 %. Pour les référés (procédures d'urgence), le taux d'appel n'est que de 4,9 % avec un taux d'infirmité de 1,7 %.

La certification "ISO" du tribunal de commerce de Paris, depuis 2009, est une preuve de réactivité et de transparence dans la réponse aux difficultés de tous ordres dans la vie des entreprises.

EN RELATION CONSTANTE AVEC LE PARQUET ET LE BARREAU

Avec le parquet

Le parquet, constitué de magistrats professionnels ou Ministère public, siège essentiellement aux audiences de procédures collectives où sa présence est obligatoire pour les dossiers les plus importants en nombre de salariés ou en chiffre d'affaires. Il formule des avis au nom de l'intérêt général, veille au bon déroulement de la procédure et prend des réquisitions.

Le parquet intervient enfin également en matière contentieuse chaque fois que l'ordre public économique est en jeu.

Avec le barreau

La coopération avec le barreau de Paris est constante et vise à rendre la justice économique toujours plus efficace. Elle s'est matérialisée par un accord destiné à diminuer les délais de la mise en état dans les procédures contentieuses. L'objectif est de mettre le temps de la justice économique en harmonie avec le rythme de la vie économique.



Portrait d'un juge consul au XVIIIème siècle

Répondre aux besoins des entreprises, améliorer sans cesse ses actions de formation, mieux se faire connaître, telles sont les actions que le tribunal de commerce de Paris continue de mener sous l'impulsion de son Président.



Cette plaquette a été imprimée grâce au concours de l'Association Française en Faveur de l'Institution Consulaire qui regroupe toutes les professions participant à l'œuvre de la justice au sein du tribunal de commerce de Paris.